

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°005

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Éducation et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Dénomination de l'école primaire du Landy - sis 40 rue Gaëtan Lamy

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 212-15 du Code de l'éducation ;

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer un nom à la nouvelle école primaire du Landy ;

Considérant que cette école, absorbera les 5 classes élémentaires transférées de l'école Malala Yousafzai – rue Henri Murger qui a ouvert en septembre 2015 ;

Considérant l'antériorité et en vue de faciliter la reconnaissance du lieu par les habitants et les partenaires, il convient de conserver le nom de Malala Yousafzai pour cette nouvelle école primaire ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

DECIDE de nommer l'école primaire du Landy sis 40 rue Gaëtan Lamy : Malala YOUSAFZAI école primaire.

Reçue en préfecture le : 28/01/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210121-lmc118952-DE-1-1

Publiée le : 28/01/21

Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCOLET

